GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – **MOTION**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	**DDTE**	**Date**	**27 août 2026**
Numéro	**26.163**	**Heure**	**9h30**

Auteur-e(-s) :	**Julie Boillat**	**Lié à** (facultatif) **:** **ad**

Titre : **Cessons d'assécher ces sols !**

Contenu :

Les sécheresses à répétition des dernières années (2003, 2011, 2018, 2022 et 2026) imposent d'évaluer, au cas par cas, si la rénovation des systèmes de drainage est toujours la meilleure solution ou si d'autres formes d'utilisation de la surface agricole ou forestière ne seraient pas plus appropriées. Le Conseil d'État est donc prié de :

- Établir un bilan chiffré des surfaces agricoles utiles (SAU) actuellement drainées et des systèmes de drainage nécessitant une rénovation dans les prochaines années ;
- Présenter un plan cantonal pour la réhabilitation des sols humides lorsque la proportionnalité de la rénovation des réseaux de drainage vétustes n'est pas démontrée. Il devra permettre de favoriser la mise en place de terres assolées humides. Il évaluera l'opportunité de le faire en particulier dans les zones tampons autour des bas et haut-marais ou sur des terres permettant une mise en réseau des zones humides. Le plan prévoira également des mesures de soutien aux agricultrices et agriculteurs dans la réhabilitation des terres assolées humides ;
- Déterminer la surface forestière actuellement drainée, hors marais, et évaluer son potentiel de revitalisation en forêt humide.

Développement (obligatoire) **:**

En Suisse, environ 18% des surfaces agricoles utiles sont drainées[1]. Une grande partie des systèmes de drainage ont été installés entre le milieu du XIX[e] siècle et la fin des années 1980, ce qui a permis une nette et nécessaire augmentation des rendements agricoles. Selon une estimation, à l'échelle suisse, environ un tiers des installations de drainage sont en mauvais état[2] et doivent être rénovées, ce qui représente souvent un investissement financier considérable. Parallèlement, le pays a perdu 90% de ses zones humides depuis 1850. Le drainage à grande échelle a pour conséquence une modification du système hydrologique naturel avec l'évacuation rapide de l'eau et la réduction de la capacité de stockage des sols, l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et une réduction de la biodiversité.

La topographie et la géologie du canton de Neuchâtel sont favorables à la formation des zones humides, comme en attestent les nombreux toponymes locaux, à l'instar du « Marais aux Chevaux » à Cornaux, des « Gouilles » à Cressier ou encore des très nombreuses « Sagne » qui parsèment le canton. Or, peu d'entre elles ont survécu aux importantes pressions subies au cours des derniers siècles. Il est maintenant urgent, face aux effets du changement climatique, particulièrement visibles durant l'été 2026, que le canton mette tout en œuvre pour améliorer la résilience des sols et des écosystèmes.

D'autres cantons ont déjà entrepris des démarches dans ce sens. À Zurich, par exemple, le canton a défini, parmi les terres agricoles, des « surfaces potentielles prioritaires pour des zones humides » sur lesquelles il encourage la remise en eau. Dans le canton d'Argovie, un projet prévoit la création de nouvelles zones humides dont environ 40% sont en zone agricole, 40% en forêt et 20% en zone urbaine.

L'Agroscope a publié en ce début d'année 2026 une « Aide à la décision pour la culture des terres assolées humides »[3]. Il revient à présent aux politiques de favoriser la mise en place de mesures qui permettent aux terres de retrouver une partie de leur eau.

[1] Repenser l'utilisation des terres assolées inondables: synthèse du projet «Terres (assolées) humides», 2022

[2] Stand der Drainagen in der Schweiz, 2008.

[3] Aide à la décision pour la culture des terres assolées humides, Agroscope, avril 2026.

Demande spécifique liée au traitement	
Urgence	NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) : Julie Boillat		
Autres signataires (*prénom, nom*) **:**	**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) **:**	**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) **:**
Emile Blant	Cloé Dutoit	Yves Pessina
Marina Schneeberger	Diane Skartsounis	Monique Erard
Barbara Blanc	Céline Barrelet	Stéphanie Skartsounis
Brigitte Neuhaus	Patrick Erard	Christine Ammann Tschopp